



Mairie  
d'OYEU 38690  
Tél : 04 76 06 63 56

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2020 A 20H00 :

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/11/2020.

### **PRESENTS :**

Jean-Noël PIOTIN, Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Gilles RUILLERE, Cécile MEYER, Nathalie BEAUJEAN, Carlos MOUTINHO, Laurent GREYNAT, Jean-Marc VALLET, Christelle MEYER, Brigitte AUBERT, Marie-Hélène PILOT, Ingrid SANFILIPPO, Jérôme PECQUET.

### **EXCUSES :**

Serge BARANIECKI donne pouvoir à Jean-Marc VALLET.

Mme. Marie-Hélène PILOT est désignée secrétaire de séance.  
La séance commence à 20h00.

### **Approbation du Compte Rendu du Conseil du 05/11/2020 :**

Les remarques reçues par mail à la mairie ont été prises en compte, une confirmation par mail sera adressée pour les corrections à apporter sur les prochains comptes rendus et éviter ainsi les confusions.

Présents : 14                      Votants : 12                      Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

Le compte rendu du 05/11/2020 est approuvé.

### **URBANISME :**

- DP M. FEZZI Marc pour abri de camping-car, **accepté**.
- DP MME. COURT Cécile pour un changement de fenêtres couleur chêne dorée, **accepté**.
- DP M. COLIN Gérard pour la pose d'un conduit extérieur de cheminée, **acceptée**.
- PC M. REALE Fabien pour construction maison individuelle, **avis favorable**.
- PC M. BEAUD Romain pour construction maison individuelle, **avis favorable**.

Une information sera faite dans le prochain bulletin pour que les pétitionnaires vérifient, avant tout dépôt d'autorisation d'urbanisme, le zonage de leur terrain, notamment les risques naturels, afin de limiter les demandes de pièces complémentaires et les incohérences des dossiers. Le nombre croissant d'habitants dans notre commune a multiplié les demandes et le travail doit être simplifié au maximum.

### **DÉLIBÉRATIONS :**

#### **1. D2020-49 : Demande de subvention à la ligue de football amateur pour la mise en conformité du stade :**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Noël PIOTIN, Maire, Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de lancer le programme des travaux pour la mise en conformité et la sécurisation du stade pour un coût de **14 730 € H.T.**

Dans ce cadre, et afin de mener à bien ce projet, M. Le Maire propose de déposer une demande subvention auprès de la Ligue de Football Amateur selon le plan de financement suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande
Département	5085.50 €	28/08/2020
Ligue de Football Amateur	5 008.20 €	Novembre 2020
<b>Total Subventions</b>	<b>10 093.70 €</b>	
<b>Autofinancement</b>	<b>4 636.30 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>14 730 €</b>	

Le Maire entendu, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de déposer une demande de subvention auprès de la Ligue de Football Amateur et selon le plan de financement ci-dessus exposé.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est acceptée.

## **2. D2020-50 : Décision modificative n°2 : Intégration des amortissements du local commercial au budget communal :**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Noël PIOTIN, Maire, Monsieur le Maire indique que suite à la dissolution de l'ex-budget annexe libellé " local commercial", l'ensemble des comptes figurant en balance de sortie ont été intégrés dans le budget principal dont le C/2041632.

Or, en application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipement versées par une collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) **sont obligatoirement amorties**, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Le montant de la subvention versée par le budget annexe « local commercial » à la commune est de 142 890.18 €, amortissable sur 15 ans, soit 9 526.02 € à comptabiliser chaque année, et nécessite des opérations d'ordre budgétaire en fonctionnement et en investissement.

M. Le Maire propose les opérations suivantes pour le budget 2020 :

### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

#### **Dépenses :**

Chapitre 042, art 6811 : +9526.02 €

#### **Dépenses :**

Ligne budgétaire 023 : - 9526.02 €

## **SECTION INVESTISSEMENT :**

### **Recettes:**

Ligne budgétaire 021 : - 9526.02 €

### **Recettes :**

Chapitre 040, Art. 28041632 : +9526.02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modifications au budget primitif telles qu'elles sont proposées ci-dessus.

Présents : 14                  Votants : 15                  Pour : 15                  Contre :0                  Abstentions :0

La délibération est acceptée.

### **3. D2020-51 : Décision modificative n°3 - investissement/chapitre 204/article 204 1582 :**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Noël PIOTIN, Maire, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits ouverts au chapitre 204 article 204 1582 de la section investissement sont insuffisants pour le paiement de l'extension électrique du poste de Grolandière, et propose d'apporter au budget primitif les modifications suivantes ;

## **SECTION INVESTISSEMENT :**

### **Dépenses :**

#### **Chapitre 21**

Article 2152 : - 6 666,94 €

#### **Chapitre 204**

Article 204 1582 : + 6 666,94 €

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modifications au budget primitif telles qu'elles sont proposées ci-dessus.

Présents : 14                  Votants : 15                  Pour : 15                  Contre :0                  Abstentions :0

La délibération est acceptée.

### **4. Convention avec la SPA Nord-Isère :**

En 2018, la commune avait une convention avec la SPA Nord Isère coûtant 200 €/an pour la récupération des animaux errants.

Après renseignements, la commune a reçu un projet de convention qui s'élève désormais à 962 € pour 2021.

L'ensemble du Conseil Municipal décide de reporter ce dossier, et d'étudier d'autres propositions.

### **5. D2020- 52 : participation pour le remboursement d'une partie de la redevance des ordures ménagères et de la déchetterie année 2020 :**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux compte tenu de la dissolution du CCAS D'Oyeu de prendre en charge au titre des affaires sociales communales, l'aide apportée pour certaines personnes d'OYEU pour la prise en charge d'une partie de la redevance des ordures ménagères et de la déchetterie et ensuite dresser la liste des ayant-droits pour l'année 2020.

Le Conseil municipal reconduit les dispositions précédentes du CCAS, à savoir, les retraités vivant seuls ou en couple âgés de 65 ans et plus et ne payant pas d'impôt sur le revenu, recevront une somme à déterminer pour les aider à régler le montant de la redevance des ordures ménagères.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de fixer le montant de la participation et de dresser la liste des ayants-droits.

Le Conseil municipal, le Maire entendu :

- **DECIDE** de fixer la participation à la somme de 50.00 € pour un couple et 35.00 € pour une personne seule et dresse la liste des ayant-droits
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les remboursements par mandat administratif.

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est acceptée.

## POINT VOIRIE

### Chicane du Haut Vernay :

Il est proposé de réaliser un plateau vers chez M. Christian TERMOZ-MASSON et une chicane à hauteur de M. Daniel GUILLERMIN pour ne laisser passer qu'une voiture à la fois.

### Route de Charey :

Les véhicules vont beaucoup trop vite sur cette route, de nombreux habitants s'en plaignent.

Il est nécessaire de prévoir 2 ralentisseurs (bosse) afin de faire ralentir les usagers : une étude est en cours pour définir l'endroit où les ralentisseurs seront les plus efficaces.

De plus, le virage en bout de cette route qui rejoint la route des plaines est dangereux, il n'y a pas de visibilité pour les conducteurs vis-à-vis des piétons ou cyclistes de plus en plus nombreux. Il faudra en tenir compte pour la mise en place du ralentisseur, ou prévoir une autre solution pour sécuriser cet endroit.

### Route de Montfollet :

Un ralentisseur pourrait également solutionner la vitesse excessive constatée, à moins de mettre la voie en sens unique et faire repartir les gens par le chemin du Courbe. Ce projet est à étudier.

### Le Micoud :

Ce point sera remis à l'ordre du jour ultérieurement, d'ici un an environ, car la réalisation du Département n'est pas satisfaisante.

### Remarques :

Jean-Marc Vallet demande que la réflexion sur les travaux de sécurité soit planifiée, et, en tant que responsable sécurité, souhaite y être associé.

La Commission d'urbanisme doit se réunir à ce sujet, Laurent Greynat se chargera de programmer une réunion de travail où tous ces points seront abordés.

## POINT PLAN ÉCOLE

Le Permis de construire, pour toucher la subvention 2020, sera rapidement déposé d'ici la fin de l'année. Le Bureau de Contrôle vient voir le bâtiment scolaire le 16/12 pour vérifier la conformité du projet d'extension de la cantine.

La planification des travaux sera à organiser en Commission Voirie et Bâtiments début 2021.

## POINT RH

Une demande de rupture conventionnelle a été demandée par un des agents.

Le conseil municipal a débattu de l'opportunité d'accepter cette demande.

Le débat a porté d'une part sur les autres possibilités pouvant s'offrir à l'agent et leurs conséquences, s'agissant notamment du départ volontaire ou de faire valoir ses droits à la retraite. D'autre part la discussion a porté sur le montant de l'indemnité qui serait à verser au salarié en cas de rupture conventionnelle (aux alentours de 9500€), minimum non négociable et du fait que cette somme n'était pas prévue au budget et que cela pourrait éventuellement créer un précédent.

A l'issue de la discussion, Jean-Marc Vallet précise « *qu'il est nécessaire de rencontrer l'agent, de faire le point sur sa carrière professionnelle, voir à quel moment l'agent peut prétendre à la retraite et quelle solution pourrait lui être apportée* »

Il est précisé qu'une rencontre est programmée le 7 décembre.

M le Maire demande la mise au vote de la décision. La rupture conventionnelle est refusée à l'unanimité du conseil municipal.

### Réorganisation des services :

Des entretiens avec le personnel communal sont en cours afin de d'élaborer une organisation du travail qui corresponde à l'évolution des besoins des services.

## PRESTATAIRE TÉLÉPHONIE MAIRIE

Trois prestataires ont été consultés, MS Solutions, VOXATIC et HIP.COM.

A prestation identique, la société VOXATIC permet de réaliser une économie de 1500 €/an par rapport aux concurrents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise VOXATIC.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ **Éclairage Public :**

Les travaux de l'éclairage public vont démarrer le 7/12, durée prévisionnelle : 7 jours.

### ➤ **1000 Cafés :**

Le chargé de recrutement « 1000 Cafés » indique que des nouveaux candidats seront prochainement présentés aux Conseil.

Il devient urgent de faire l'inventaire des travaux à réaliser, car une subvention de la Région, dans le cadre du plan « Bonus Relance », peut être récupérée. Des devis sont demandés pour la création d'un WC accessible aux personnes handicapées et boucler le dossier rapidement afin d'être prioritaire dans l'octroi de cette subvention.

### ➤ **Commission Cadre de vie**

Présentée par Ingrid Sanfilippo :

Il est prévu de contacter toutes les associations non sportives pour leur présenter cette Commission et engager des actions communes.

Un article dans le prochain bulletin expliquera aux habitants les différents projets citoyens et écocitoyens, comme la journée du nettoyage prévue au printemps avec l'aide de la CCBE (prêt du matériel). La communication sera faite également via le site internet de la commune, le panneau lumineux et la future page Facebook de la commune, en cours de préparation.

➤ **Conseil d'Ecole du 5/11/2020 :**

Nathalie Beaujean fait un retour sur ce dernier Conseil d'école.

L'équipe enseignante est très satisfaite des travaux réalisés et de l'installation des nouveaux ordinateurs.

Une consultation est en cours pour le problème de l'alarme intrusion. Il existe différents systèmes : téléphoniques, par radio ... etc. Tous les devis ne sont pas encore arrivés mais ce dossier doit également être traité en urgence.

➤ **Sono pour les événements :**

Des devis sont en cours pour acquérir une solution transportable de sono pour les mariages et cérémonies diverses, il n'est pas toujours évident de bien se faire comprendre.

Masterlight, société basée au Pin, propose une solution à environ 1000€.

Il faudrait également équiper la salle du Conseil d'un rétroprojecteur fixé au plafond pour pouvoir réaliser les projections sur le mur du fond (repeint en blanc).

Après discussion, le conseil municipal convient de demander deux autres devis pour réétudier ce point.

➤ **Eclairage du stade :**

Le devis est en cours.

➤ **A venir début 2021 :**

- Le Conseil des Jeunes, avec une réflexion menée sur sa composition, son intégration dans la vie communale et les attentes.
- Le Citystade.
- L'agrandissement de la cabane à livres
- Une réflexion sur la réduction de notre production de déchets.

**Remarque :** Les demandes formulées par mail avant la séance, sur le budget notamment, seront abordées à la prochaine Commission des Finances dont la date reste à définir.

**Fin de séance 22h30, prochaine réunion le 14 Janvier 2020 à 20h.**